



DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

À LA 67^{ÈME} SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les
Réfugiés ;
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres, Chefs de
délégations ;
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Distingués Délégués,**

Permettez-moi, tout d'abord, au nom du gouvernement de la République du Congo de saluer chaleureusement **Monsieur Filippo Grandi**, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, et de relever avec satisfaction l'excellent travail qu'il a accompli depuis sa prise de fonctions; ainsi que de vous féliciter Monsieur le Président pour la bonne conduite de nos travaux.

Nous saisissons l'occasion pour marquer notre appréciation sur la politique stratégique de Monsieur le Haut-commissaire, telle qu'il l'a présentée dans sa déclaration liminaire de ce matin.

A plusieurs égards, les cinq orientations stratégiques qu'elle définit, ont retenu l'attention de ma délégation. Ces dernières sont bien sûr à inscrire dans l'axe global de la Déclaration de New York du 19 septembre 2016, **sur les réfugiés et les migrants** qui expose les grandes lignes d'une réponse plus complète, prévisible et durable aux déplacements forcés et d'un dispositif de gouvernance applicable aux migrations internationales.

Monsieur le Président,

La situation en matière de protection internationale en République du Congo reste caractérisée, à la suite de l'opération de vérification biométrique effectuée l'année précédente, par la prise en compte de plus de 10.273 réfugiés rwandais, 14.800 congolais (RDC) et 23.700 centrafricains.

Actuellement, mon pays compte environ 54.000 réfugiés et demandeurs d'asile. A cause de sa proximité avec la RDC et la RCA, le département de la Likouala, situé dans la partie septentrionale du Congo, héberge le plus grand nombre de réfugiés au Congo, après la capitale Brazzaville.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de souligner que dans certaines localités de ce département de la Likouala, la population réfugiée est deux fois plus importante que celle de la communauté d'accueil. Ce qui, comme vous pouvez l'imaginer, pose les problèmes de cohabitation.

En considération de ce qui précède, ma délégation tient ici à attirer l'attention du HCR sur les problèmes nés dans ce département à la suite de la fermeture, respectivement en 2012 et récemment en janvier 2016, de ses Bureaux à Loukoléla et Impfondo.

Tout en réaffirmant son engagement à accorder la protection nécessaire aux réfugiés présents sur son territoire et à ne pas fermer ses frontières aux personnes en quête d'une terre d'asile, dans le strict respect de ses engagements, Le Congo voudrait relever les limites que lui impose sa situation socioéconomique actuelle.

Celle-ci ne permet pas de garantir une réponse idoine aux problèmes attenants à l'intégration locale de cette importante population de réfugiés, essentiellement composée de jeunes qui représentent plus de 60 % de cette population ; leur âge varie entre 18 et 35 ans.

Monsieur le Président,

Sans pour autant faire fi des contraintes budgétaires que connaît actuellement le HCR, mon gouvernement voudrait toutefois l'inviter à porter une attention particulière sur les besoins exprimés par les autorités congolaises. Ils sont principalement liés à l'éducation, à la santé ainsi qu'à l'autonomisation des réfugiés.

Dans le cadre de la recherche des solutions durables, la République du Congo reste attachée aux valeurs de partage des charges liées à la protection des réfugiés entre les Etats, d'une part, et privilégie le retour volontaire des réfugiés dans leur pays d'origine, d'autre part.

Au Congo la recherche de ces solutions passe également par la poursuite du traitement des demandes d'exemption à la clause de cessation du statut en ce qui concerne les réfugiés rwandais.

Pourtant bien amorcé en février 2016 en collaboration avec le HCR, cette opération est suspendue depuis le 31 juillet de la même année. Les raisons liées au financement évoquées pour justifier cette décision, n'épargneront certainement pas ces réfugiés des difficultés qu'ils pourraient rencontrer au-delà du 31 décembre 2017, sur le territoire congolais ou ailleurs.

La relance de cette opération s'impose à nous, afin de rendre effective la mise en œuvre de cette clause entrée en vigueur le 30 juin 2013.

Monsieur le Président,

Le Congo qui souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe Africain, réaffirme son plein soutien au HCR et rend un hommage renouvelé à toutes ces femmes et tous ces hommes qui travaillent, parfois au risque et au péril de leur vie, pour la cause humanitaire.

Comment pouvons-nous oublier à cet égard, la bienveillance des donateurs et bailleurs de fonds, sans qui certaines de nos bonnes intentions seraient rendues vaines.

Qu'ils trouvent tous ici l'expression de notre sincère reconnaissance et de notre encouragement à faire davantage pour le bien-être des réfugiés et des personnes déplacées internes.

Pleins succès à nos travaux !

Je vous remercie de votre aimable attention.